



MONTPENSIER
ARBEVEL

**CODE DE
TRANSPARENCE**
Fonds Actions Ouverts
labellisés ISR

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier-arbevel.com

ADHÉSION DES FONDS **ARTICLES 8 ET 9 LABELLISÉS ISR** AU CODE DE TRANSPARENCE EUROPÉEN APPROUVÉ PAR L'AFG / FIR / EUROSIF *

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds de Montpensier Arbevel. Nous nous félicitons de la mise en place du Code. Cette déclaration d'engagement couvre la période débutant en octobre 2025. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et sur notre site internet.

Conformité du Code de transparence

La société de gestion Montpensier Arbevel s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Les fonds Aesculape SRI, Best Business Models SRI, Great European Models SRI, MA Climate Clean Energy, M Sport Solutions SRI, Pluvalca Disruptive Opportunities, MA Small Midcaps Europe, Pluvalca Sustainable Opportunities et Tech Future SRI respectent l'ensemble des recommandations du Code de Transparence.

* AFG, Association Française de la Gestion, <https://www.afg.asso.fr/>
FIR, Forum de l'investissement responsable, <https://www.frenchsif.org/isr-esg/>
Eurosif, <http://www.eurosif.org/>

Table des matières

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	5
2. Données générales sur la société de gestion	11
2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code	11
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	11
2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	12
2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	14
2.4.1 Une attention toute particulière sur le pilier Environnement	14
2.4.2 Suivi des Controverses :	17
2.4.3 Monitoring de certaines activités controversées :	21
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	22
2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société	22
2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?	22
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	23
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	23
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public, gérés par la société de gestion ?	23
3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence	24
3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?	24
3.1.1 Typologie	24
3.1.2 SIMA – Sustainable Investment Montpensier Arbevel	24
3.1.3 Réduction d'univers	24
3.1.4 Indicateurs de durabilité	25
3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?	25
3.3. Quels critères ESG sont pris en compte les fonds ?	26
3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les fonds	26
3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation, ...) ?	27
3.5.1 Intégration ESG via la notation MSCI ESG Ratings	27
3.5.2 La politique d'exclusion	28
3.5.3 DNSH	29
3.5.4 Montpensier Arbevel Governance Flag – MGF	29
3.5.5 Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA	30
3.5.6 Analyse des stratégies de transition climatique	31
3.5.7 Synthèse du processus	31

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	32
4. Processus de gestion	33
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	33
4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	33
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	34
4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	34
4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	34
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	34
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	34
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	35
5. Contrôles ESG	36
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	36
6. Mesures d'impact et reporting ESG	38
6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?	38
6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés pour évaluer la qualité ESG des fonds ?	38
6.2.1 Mesures d'Impact, Mise en évidence de la performance environnementale des Fonds	38
6.2.2 Indicateurs d'impact, Suivi de la surperformance ESG des Fonds	40
6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	43
6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	43

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

NOM DES FONDS :

- AESCULAPE SRI
- BEST BUSINESS MODELS SRI
- GREAT EUROPEAN MODELS SRI
- MA CLIMATE CLEAN ENERGY
- M SPORT SOLUTIONS SRI
- PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES
- MA SMALL MIDCAPS EUROPE
- PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES
- TECH FUTURE SRI

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées	Encours au 31/12/25	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
AESCULAPE SRI					
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	<input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions) et non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclat non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte) <input checked="" type="checkbox"/> Armement nucléaire (>10% du CA) et armement conventionnel, ses composants, ou systèmes associés (>10% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique et nouveaux projets <input checked="" type="checkbox"/> Nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, et >5% de CA provenant de la production de combustibles fossiles non-conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac et huile de palme (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Divertissements pour adultes, Jeux de hasard, OGM agroalimentaires (>10% du CA).	206 799 216 €	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR	https://montpensier-arbevel.com/fonds/aesculape-sri <ul style="list-style-type: none"> • DC • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres: Code de Transparence

BEST BUSINESS MODELS SRI

<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro	<input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions) et non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclat non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte) <input checked="" type="checkbox"/> Armement nucléaire (>10% du CA) et armement conventionnel, ses composants, ou systèmes associés (>10% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique et nouveaux projets <input checked="" type="checkbox"/> Nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, et >5% du CA provenant de la production de combustibles fossiles (non) conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac et huile de palme (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Divertissements pour adultes, Jeux de hasard, OGM agroalimentaires (>10% du CA)	693 269 776 €	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR	https://montpensier-arbevel.com/fonds/best-business-models-sri <ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence
---	---	---	------------------	---	--

GREAT EUROPEAN MODELS SRI

<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne	<input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions) et non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclat non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte) <input checked="" type="checkbox"/> Armement nucléaire (>10% du CA) et armement conventionnel, ses composants, ou systèmes associés (>10% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique et nouveaux projets <input checked="" type="checkbox"/> Nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, et >5% du CA provenant de la production de	34 908 117 €	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR	https://montpensier-arbevel.com/fonds/great-european-models-sri <ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence
---	--	--	-----------------	---	--

		combustibles fossiles non-conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac et huile de palme (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Divertissements pour adultes, Jeux de hasard, OGM agroalimentaires (>10% du CA)			
--	--	--	--	--	--

MA CLIMATE CLEAN ENERGY

<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	<input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions) et non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclat non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte), armement nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Armement conventionnel, ses composants, ou systèmes associés (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Armement illicite tel que défini par le « Weapon Act » promulgué par la Belgique. <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique et énergies fossiles <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac et huile de palme (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Divertissements pour adultes, Jeux de hasard, OGM agroalimentaires (>10% du CA)	84 107 303 €	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input checked="" type="checkbox"/> Label Greenfin <input checked="" type="checkbox"/> Label Belge (Towards Sustainability)	https://montpensier-arbevel.com/fonds/ma-climate-clean-energy <ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence
--	---	---	--------------	---	--

M SPORT SOLUTIONS SRI

<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	<input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions) et non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclat non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte) <input checked="" type="checkbox"/> Armement nucléaire (>10% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique et nouveaux projets <input checked="" type="checkbox"/> Nouveaux projets d'hydrocarbures	16 551 635 €	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR	https://montpensier-arbevel.com/fonds/m-sport-solutions-sri <ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence
--	---	--	--------------	---	--

		<p>conventionnels et non conventionnels, et >5% de CA provenant de la production de combustibles fossiles non-conventionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac et huile de palme (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Divertissements pour adultes (>10% CA) 			
--	--	---	--	--	--

PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES

<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions) et non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclat non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte) <input checked="" type="checkbox"/> Armement nucléaire (>10% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique et nouveaux projets <input checked="" type="checkbox"/> Nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, et >5% du CA provenant de la production de combustibles fossiles non-conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac et huile de palme (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Divertissements pour adultes (>10% du CA) 	75 799 798€	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Label ISR 	<p>https://montpensier-arbevel.com/fonds/pluvalca-disruptive-opportunities</p> <ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence
--	---	--	-------------	---	---

MA SMALL MIDCAPS EUROPE

<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Engagement 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions) et non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclat non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte) <input checked="" type="checkbox"/> Armement nucléaire (>10% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique et nouveaux projets <input checked="" type="checkbox"/> Nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels et non 	288 270 592 €	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Label ISR 	<p>https://montpensier-arbevel.com/fonds/ma-small-midcaps-europe</p> <ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et ext-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence
---	--	---	---------------	---	---

		<p>conventionnels, et >5% du CA provenant de la production de combustibles fossiles non-conventionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac et huile de palme (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Divertissements pour adultes (>10% du CA) 			
--	--	--	--	--	--

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES

<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions) et non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclat non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte) <input checked="" type="checkbox"/> Armement nucléaire (>10% du CA) et armement conventionnel, ses composants, ou systèmes associés (>10% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique et nouveaux projets <input checked="" type="checkbox"/> Nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, et >5% de CA provenant de la production de combustibles fossiles non-conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac et huile de palme (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Divertissements pour adultes, Jeux de hasard, OGM agroalimentaires (>10% du CA) 	8 797 541 €	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Label ISR 	<p>https://montpensier-arbevel.com/fonds/pluvalca-sustainable-opportunities</p> <ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence
--	---	--	-------------	---	---

TECH FUTURE SRI

<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	<input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions) et non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclat non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte) <input checked="" type="checkbox"/> Armement nucléaire (>10% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique et nouveaux projets <input checked="" type="checkbox"/> Nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, et >5% de CA provenant de la production de combustibles fossiles non-conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac et huile de palme (>5% du CA) <input checked="" type="checkbox"/> Divertissements pour adultes (>10% du CA)	3 950 474 €	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR	https://montpensier-arbevel.com/fonds/tech-future-sri <ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence
--	---	--	-------------	---	--

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Le présent Code de Transparence a vocation à s'appliquer aux Fonds Aesculape SRI, Best Business Models SRI, Great European Models SRI, MA Climate Clean Energy, M Sport Solutions SRI, Pluvalca Disruptive Opportunities, MA Small Midcaps Europe, Pluvalca Sustainable Opportunities et Tech Future SRI gérés par Montpensier Arbevel.

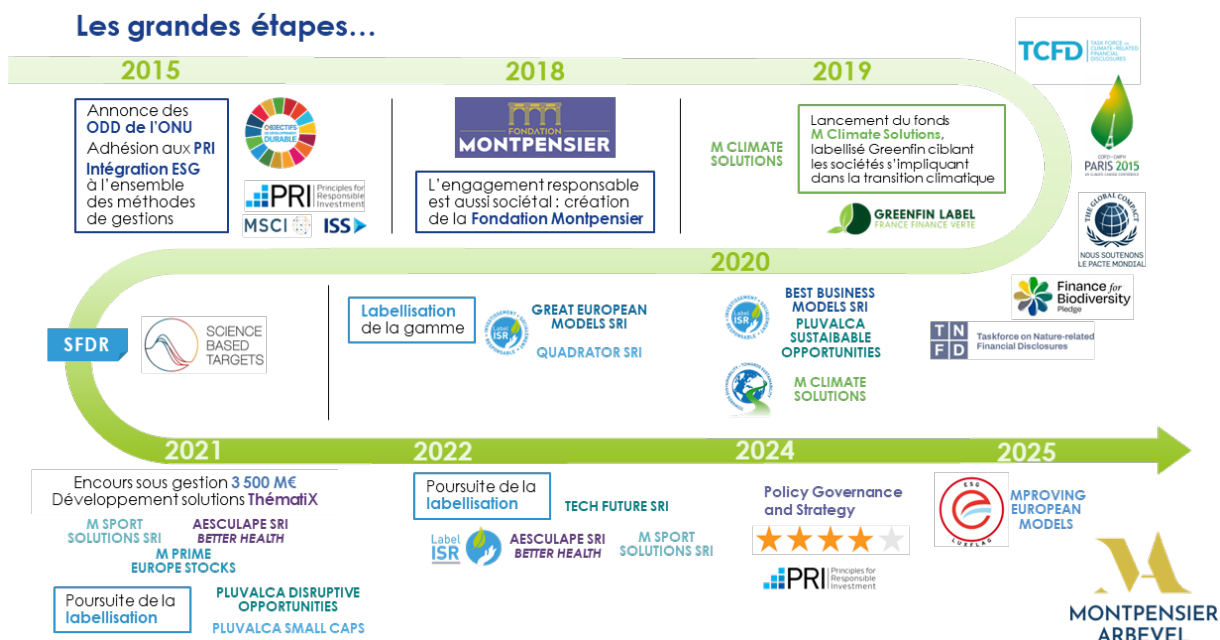
La société de gestion a été agréée le 19 décembre 1997 par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro GP97125.

MONTPENSIER ARBEVEL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 867 840 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 417 539 681
58, avenue Marceau - 75008 PARIS
www.montpensier-arbevel.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Depuis 2015 Montpensier Arbevel a renforcé son engagement responsable, intégrant des critères ESG dans l'ensemble de ses processus de gestion des fonds gérés en valeurs en direct.



Nous avons la conviction que la performance économique et boursière des entreprises dans lesquelles nous investissons est fonction de la prise en compte de critères extra-financiers. Une composante ESG est intégrée à l'ensemble des méthodes de gestion de Montpensier Arbevel.

Les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise sont des facteurs de performances durables :

|| Environnementales

L'Environnement est un enjeu du 21ème siècle. Nous nous attachons à l'impact environnemental des entreprises, à leur capacité à proposer des solutions aux questions de préservation et de durabilité de leur environnement, et à se protéger des risques qui y sont liés. Les questions d'émissions de carbone, de pollution, de traitement des déchets et d'exploitation durable des ressources, etc, sont les enjeux environnementaux des entreprises d'aujourd'hui et de demain.

|| Sociales

Nous sommes attachés à la responsabilité sociale des entreprises, à leur impact en interne mais aussi concernant l'ensemble de leurs prestataires. Nous pensons que le capital humain et le capital relationnel d'une entreprise sont des données importantes. L'emploi, la sécurité, la santé, font partie des enjeux de la responsabilité sociale des entreprises.

|| Gouvernance

Les questions de management, des organes de contrôle, du rôle des actionnaires, font partie des enjeux de bonne gouvernance, de même que les questions de contrôle des risques, de communication financière, de transparence, etc. La lutte contre la corruption, sous toutes ses formes est aussi un des enjeux de bonne gouvernance d'entreprise.

➤ Adhésion aux PRI

Montpensier Arbevel a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies le 10 mars 2015.

En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et le moment). Nous sommes en outre convaincus que l'application de ces Principes pourra mettre les investisseurs mieux en phase avec les grands objectifs de la société.

En outre, Montpensier Arbevel soutient également la TCFD, Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, ainsi que d'autres initiatives en faveur du climat ou de la biodiversité.

Afin de compléter sa démarche en tant qu'investisseur, Montpensier Arbevel a également adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies, et à ce titre soutient la Déclaration des Droits de l'Homme.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Depuis 2015, Montpensier Arbevel a accentué son engagement responsable. Lors de cette formalisation, nous avons notamment défini une politique ESG, qui est venue compléter une politique de vote, mise en place dès 2005. Montpensier Arbevel a également mis en place une politique d'engagement afin d'enrichir ce dispositif.

Les modalités de prise en compte par Montpensier Arbevel des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont décrites sur le site internet, sur la page : <https://montpensier-arbevel.com/engagement-investissement-responsable>, et au sein des politiques publiées sur le site, notamment « Politique ESG », « Politique de vote », et « Politique d'engagement » :

<https://montpensier-arbevel.com/informations-reglementaires>

En 2024, Montpensier Arbevel a enrichi sa démarche d'investisseur responsable en publiant deux politiques essentielles, dans lesquelles nous réaffirmons nos engagements concernant la décarbonation

et la protection de la biodiversité, au sein des rubriques « Politique Décarbonation » et « Politique Biodiversité », disponibles sur la page :

<https://montpensier-arbevel.com/engagement-investissement-responsable>

Il est fait référence à ces informations dans les prospectus et rapports annuels des OPC.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Arbevel se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement. Ces politiques sont résumées ci-après.

➤ **Politique de vote**

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Montpensier Arbevel considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs. La politique de droits de vote de Montpensier Arbevel vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des Fonds. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'investissement responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant de participer au vote.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Montpensier Arbevel a souscrit à un abonnement ISS Proxy Research Services, qui fournit une recherche et des recommandations de vote, fondées sur une analyse approfondie, indépendante et objective des résolutions proposées au vote des actionnaires. Les publications ISS Governance sont encadrées par la politique de prévention des risques de conflits d'intérêt mise en place par ISS Governance.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des Fonds gérés par Montpensier Arbevel.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel :

https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_vote.pdf

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces Fonds sur le site internet de Montpensier Arbevel.

➤ **Politique d'Engagement**

Montpensier Arbevel complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui :

- présentent un risque ESG, notamment du fait d'une notation ESG jugée faible,
- peuvent faire l'objet de comportements ESG controversés ,
- entrent dans le scope des thématiques ESG (climat, santé, biodiversité etc.) en adéquation avec les priorités de durabilité de la société de gestion,
- peuvent demander un approfondissement des résolutions présentées à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre du label ISR, des échanges pourront aussi avoir lieu avec les émetteurs ne publiant pas un ou plusieurs indicateurs engageants, ou encore les émetteurs en vigilance renforcée ne publiant pas de plan de transition crédible.

Ces démarches sont mises en œuvre afin de d'encourager les émetteurs en portefeuille à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

La démarche mise en œuvre par Montpensier Arbevel s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

✓ **Démarche d'Engagement :**

Les gérants et analystes ESG sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées.

Montpensier Arbevel mène un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Arbevel : https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_engagement.pdf

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet : https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/engagement_rapport.pdf

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Les risques liés au climat constituent une menace potentielle pour la résilience à long terme des portefeuilles d'investissement. La TCFD émet des recommandations afin de fournir aux investisseurs une transparence sur les risques et opportunités liés au climat de leurs portefeuilles.

A ce titre, Montpensier Arbevel publie un rapport TCFD, s'inscrivant dans le cadre prévu à l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat, qui remplace l'article 173 de la loi de transition énergétique. Il est disponible sur notre site internet :

https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/montpensier-finance_rapport-tcdf.pdf

2.4.1 Une attention toute particulière sur le pilier Environnement

Au sein du pilier Environnement, une attention particulière est attachée par les gérants à la notation carbone des sociétés, et au bilan global du portefeuille.

En effet, dans le cadre de la loi de Transition Énergétique et Écologique (LTEE), qui s'intègre dans l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (contribution à l'objectif 2° C), Montpensier Arbevel a mis en place des mesures d'évaluation de l'intensité carbone et de la contribution à la TEE de ses portefeuilles investis en valeurs en direct.

➤ Les gaz à effet de serre

L'intensité carbone est une mesure unique en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e). Cette mesure unique permet de comparer les différents gaz à effet de serre par rapport à une unité de CO₂. L'équivalent tCO₂e est calculé en multipliant les émissions de chaque gaz par son potentiel de réchauffement global à 100 ans (PRG). Les gaz évalués sont ceux définis par le protocole de Kyoto :

Désignation	Formule chimique	PRG à 100 ans*
Dioxyde de carbone	CO ₂	1
Méthane	CH ₄	28-30
Protoxyde d'azote	N ₂ O	265
Hexafluorure de soufre	SF ₆	23 500

Source : <https://docs.datagir.ademe.fr/documentation/lexique-environnemental-et-changement-climat>

➤ Mesures de l'intensité / de l'empreinte carbone des portefeuilles

Plusieurs mesures peuvent être réalisées :

- ✓ Intensité Carbone
 - L'Intensité Carbone (Carbon Intensity) mesure l'exposition du portefeuille au Carbone, en tonnes d'émissions par million de dollar de Chiffre d'Affaires.
 - Ce volume d'émissions est multiplié par la quote-part de la position de chaque Fonds dans la capitalisation boursière de la société, puis rapporté au montant investi (en Millions d'euro).
 - Intensité : Tonne * Ratio d'emprise / 1M\$ Chiffre d'Affaires, moyenne pondérée par le poids
- ✓ Intensité Carbone Moyenne Pondérée
 - L'Intensité Carbone Moyenne Pondérée (Weighted Average Carbon Intensity) mesure l'exposition du portefeuille au Carbone, en tonnes d'émissions par million de dollar de Chiffre d'Affaire, pondéré par le poids des valeurs en portefeuille.
 - Intensité : Tonne / 1M\$ Chiffre d'Affaires, moyenne pondérée par le poids
- ✓ L'empreinte Carbone
 - L'empreinte Carbone (Carbon Footprint) mesure le total en tonnes métriques des émissions de Gaz à Effet de Serre, par million de dollar investi.
 - Ce volume d'émissions est multiplié par la quote-part de la position de chaque Fonds dans la capitalisation boursière de la société, puis rapporté au montant investi (en millions d'euro).
 - Empreinte : Tonne * Ratio d'emprise / 1 M€ investi

Ces mesures d'émissions de carbone s'appuient sur les données fournies annuellement dans les rapports annuels des sociétés en portefeuille et/ou sur les éléments évalués par MSCI ESG Research.

Montpensier Arbevel a choisi de publier l'Intensité Carbone Moyenne Pondérée des portefeuilles de ses Fonds, en Tonne eq. CO₂ / Million dollar de chiffre d'affaires.

La mesure de l'intensité carbone des portefeuilles est globale. Certaines valeurs en portefeuille peuvent émettre des gaz à effet de serre de façon plus prononcée.

➤ Périmètre

Trois périmètres de mesure des émissions de GES ont été définis par le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocole, <http://www.ghgprotocol.org/>) :

✓ Scope 1 :

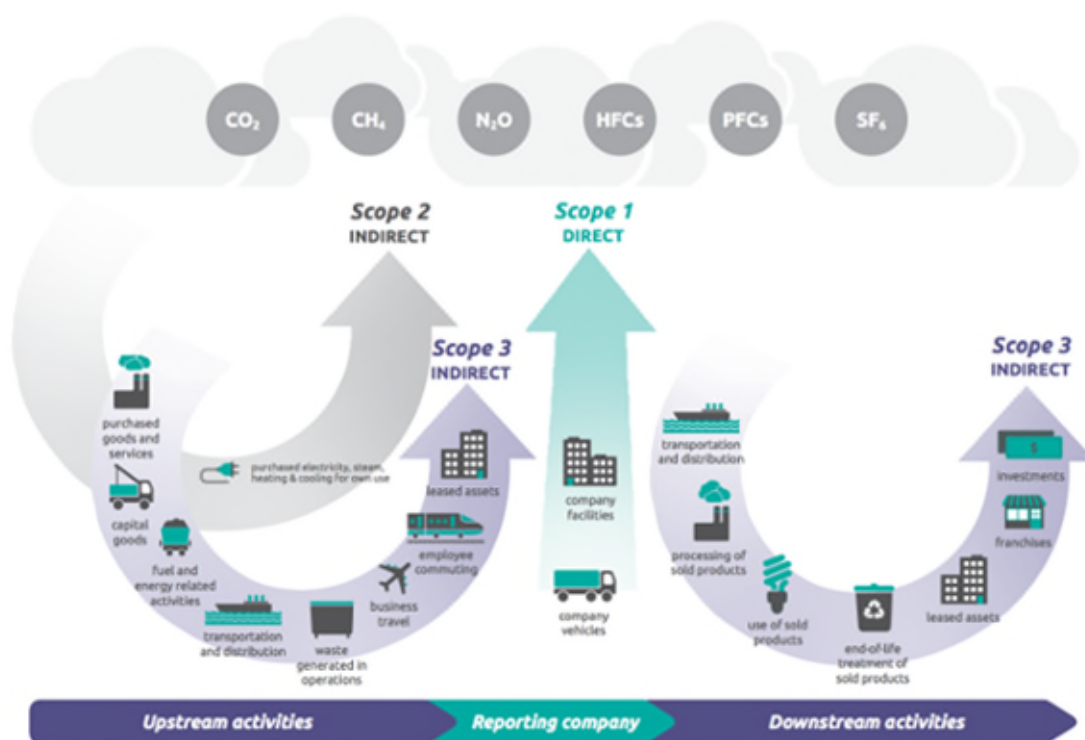
Emissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, comprenant par exemple : combustion d'énergie fossile sur site et à l'extérieur via ses véhicules et émissions fugitives (celles-ci résultent d'émission de GES intentionnelle ou involontaire, comme par exemple les fuites d'hydrocarbures issues des systèmes d'air conditionné ou encore la production de méthane induite par le bétail appartenant à l'entreprise).

✓ Scope 2 :

Emissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise. Elles mesurent les émissions associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise.

✓ Scope 3 :

Autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises, par exemple, l'extraction et la production de matériaux et combustibles achetés, les activités liées au transport dans des véhicules qui ne sont pas la propriété ou contrôlés par l'entreprise, les activités externalisées, l'élimination des déchets, les activités liées à l'électricité non couvertes par le champ d'application du Scope 2.



Le total des émissions de GES mesuré par Montpensier Arbevel pour les portefeuilles des Fonds qu'elle gère correspond au total des émissions Scope 1 (émissions directes de l'entreprise) et Scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise).

Cette mesure est complétée par une approche prenant en compte les données d'émissions indirectes du Scope 3 Upstream (données publiées par les entreprises ou estimées par MSCI ESG). Le Scope 3

Upstream a un scope plus étendu que le Scope 3 Tier 1 que nous utilisons préalablement (jusqu'en juin 2024). Pour mémoire, le scope 3 tier 1 prenait en compte les émissions des fournisseurs directs du produit final tandis que le Scope 3 Upstream a un scope plus étendu prenant en compte les émissions liées au transport et à la distribution des produits achetés par l'entreprise entre ses fournisseurs de niveau 1 et ses opérations, en plus d'autres services tels que la logistique entrante, la logistique sortante, le transport et la distribution entre les sites de l'entreprise.

La couverture des données du Scope 3 s'est améliorée et se rapproche de la couverture des Scopes 1 et 2. Cependant, lorsqu'une entreprise n'est pas couverte par MSCI ESG, nous pouvons disposer des données d'émissions des scopes 1 et 2 qui sont parfois publiées par ces entreprises non couvertes mais nous ne disposons jamais des données d'émissions du scope 3.

➤ **Autres éléments qualitatifs suivis**

Des éléments qualitatifs publiés par les sociétés sont également mesurés, dans l'objectif de déterminer l'exposition au risque climat et les opportunités environnementales des portefeuilles.

Ces éléments sont :

- ✓ Politique d'efficacité énergétique ;
- ✓ Initiative pour réduire les émissions ;
- ✓ Politique de réduction des déchets ;
- ✓ Politique de gestion de l'environnement ;
- ✓ Opportunités liées au changement climatique ;
- ✓ Politique sur le changement climatique ;
- ✓ Eau : Raréfaction des ressources, pollution, fonte glaciaire, ...

➤ **Intégration des mesures Carbone dans les processus d'investissement**

Les mesures Carbone sont réalisées pour l'ensemble des portefeuilles composés de valeurs en direct, complétés par des calculs sur les indices et les secteurs.

Les mesures Carbone des portefeuilles font l'objet d'une mise à jour hebdomadaire, examinée lors des comités de portefeuille. Ces mesures y sont monitorées afin d'identifier les principaux contributeurs.

2.4.2 Suivi des Controverses :

Pour le suivi des controverses, Montpensier Arbevel s'appuie sur MSCI ESG Controversies, ainsi que sur une analyse mensuelle interne décrite à la section 2.4.2.3.

2.4.2.1 Echelle de notation MSCI ESG Controversies ¹:

L'échelle de notation ESG Controversies de MSCI se situe dans un range allant de « Red » à « Green ».

Les controverses sont classées par sévérité :

La nature du préjudice est évaluée sur une échelle allant de « Very Serious » à « Minimal » :



¹ Le détail de cette méthodologie est disponible sur le site MSCI : <https://www.msci.com/documents/1296102/14524248/ESG-Research-Controversies-Methodology.pdf>

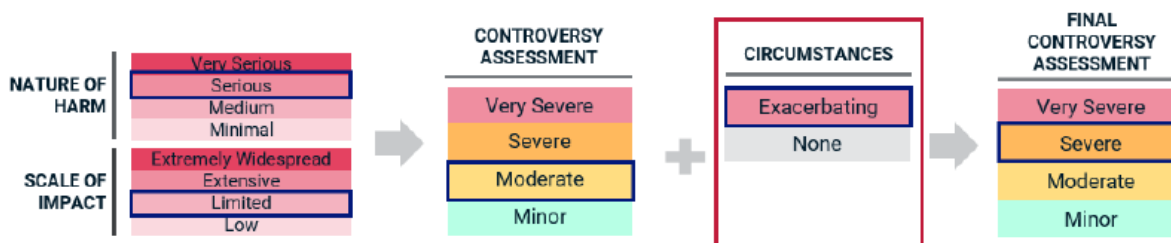
L'ampleur de l'impact est évaluée sur une échelle de « Extremely Widespread » à « Low » :



Dans un premier temps, la controverse fait l'objet d'une analyse et d'un classement initial :

		Nature of Harm			
		Very Serious	Serious	Medium	Minimal
Scale of Impact	Extremely Widespread	Very Severe	Severe	Severe	Moderate
	Extensive	Very Severe	Severe	Moderate	Moderate
	Limited	Severe	Moderate	Minor	Minor
	Low	Moderate	Moderate	Minor	Minor

La nature du préjudice et son ampleur peuvent générer un ajustement de la controverse, vers plus ou moins de sévérité :

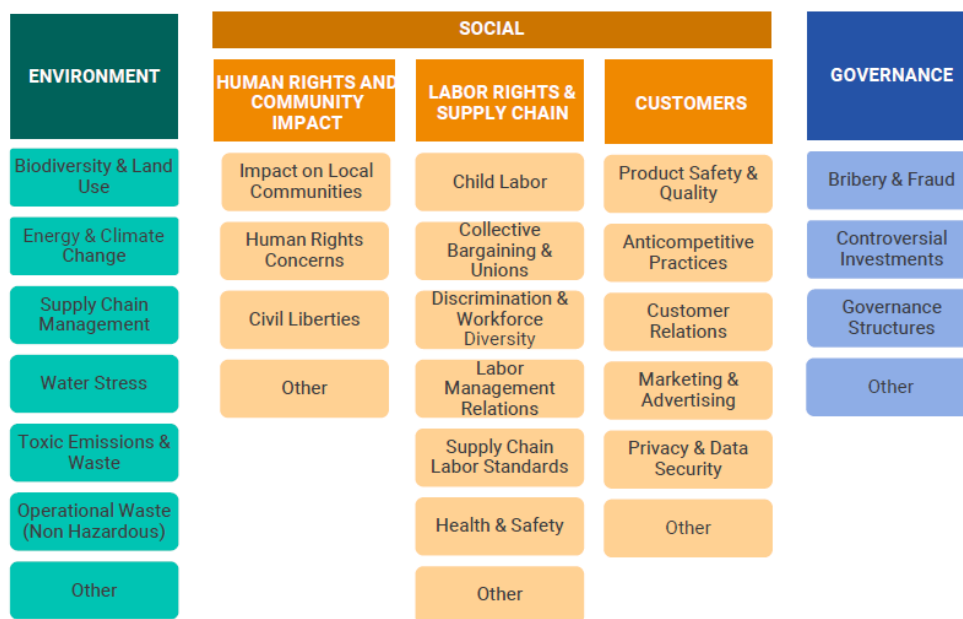


De même l'implication directe ou indirecte de la société est prise en compte, ainsi que l'état de remédiation de la controverse.

Ainsi, les sociétés sont classées selon la sévérité des controverses dont elles ont, le cas échéant, fait l'objet.

		Ongoing	Partially Concluded	Concluded
Very Severe	Direct	0	1	2
Very Severe	Indirect	1	2	3
Severe	Direct	1	2	3
Severe	Indirect	2	3	4
Moderate	Direct	4	5	6
Moderate	Indirect	5	6	7
Minor	Direct	6	7	8
Minor	Indirect	7	8	9

Les critères MSCI utilisés dans ce cadre sont les suivants :



2.4.2.2 Seuils d'alerte ESG Controversies appliqués par Montpensier Arbevel à chaque portefeuille :

Un seuil d'alerte est mis en place par Montpensier Arbevel :

Limites ESG Controversies	Seuil d'alerte de notation
Valeurs ayant une note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées, et dont la note ESG Ratings est < BB	Analyse qualitative ad hoc
Valeurs n'ayant pas de note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées	Analyse qualitative ad hoc

En cas de dépassement de seuil d'alerte, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse ;
- Mesures mises en place par la société pour remédier à la controverse.
- Note de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

L'analyse peut conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié.

Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, ou non-investissement dans la valeur.

2.4.2.3 Veille Montpensier Arbevel relative aux controverses

En complément, Montpensier Arbevel a établi pour tous ses fonds labellisés ISR, une veille interne sur les valeurs détenues en portefeuille, et effectue un suivi des controverses auxquelles sont exposées les entreprises en portefeuille.

L'identification des controverses est effectuée à l'aide de sources diverses dans l'objectif de permettre une bonne couverture de l'information :

- Un suivi hebdomadaire des nouvelles controverses grâce à l'outil « News » de Bloomberg ;
- Une veille quotidienne des actualités (brokers, recherches etc) ;

- Un suivi des nouvelles controverses via la méthodologie ESG Controversies de MSCI : identification des sujets notamment en lien avec les objectifs ESG des fonds.

Montpensier Arbevel a aussi choisi de porter une attention particulière à certains motifs de controverses, et d'en faire ainsi des critères de sélectivité des valeurs de l'univers d'investissement :

- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le travail des enfants ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le non-respect des droits de l'homme ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans la dégradation des performances environnementales ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans des controverses liées à de la corruption.

Un suivi des controverses est effectué en interne à partir des éléments fournis par ESG Controversies de MSCI, complété le cas échéant par des recherches internes. Une analyse est réalisée selon différents critères :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse et implication de l'entreprise (directe ou indirecte) ;
- Mesures mises en place par la société pour adresser ou remédier à la controverse ;
- Répétition de controverses sur le même sujet ;
- Statut de la controverse (en cours, en cours de résolution ou conclue) ;
- Note de recherche MSCI publiée et profil ESG global de l'entreprise ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

Les éventuels conflits d'intérêts avec des émetteurs faisant l'objet de controverses, identifiées dans ce suivi, sont signalés au RCCI, qui décide, en application de la politique de gestion des conflits d'intérêts de la société de gestion, de la nécessité d'enregistrer la situation comme un conflit d'intérêt potentiel / avéré, si cette dernière n'est pas déjà identifiée, et de la mise en place des mesures d'encadrement nécessaires.

Ce suivi permet à Montpensier Arbevel de définir une catégorisation des controverses selon 3 niveaux, mise à jour au minimum mensuellement et sur une base ad-hoc :

- **Niveau 1** : Controverses jugées graves, structurelles et/ou répétées avec une implication directe de l'entreprise sans réponse ou amélioration de la part de cette dernière.
 - En cas d'aggravation du cas (nouvelle controverse sur le même sujet ou dégradation du profil ESG), l'analyse de l'équipe d'analyse ESG peut mener à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, et dans le meilleur intérêt des porteurs.
- **Niveau 2** : Controverses jugées avérées avec une implication directe ou une implication indirecte importante sur les activités de l'entreprise et/ou sur son environnement. L'entreprise peut avoir bien répondu et/ou avoir mis en place des actions.
 - Cas spécifique du cumul de controverses qui peut augmenter le niveau de gravité de la controverse lors de notre analyse interne.
- **Niveau 3** : Controverses jugées ponctuelles et/ou isolées, avec une implication potentiellement indirecte de l'entreprise et ayant un faible impact sur ses activités et son environnement, n'influençant que très peu le profil ESG de l'entreprise.

Un suivi est mis en place par Montpensier Arbevel lorsque que les deux critères suivants sont réunis :

- Valeurs sujettes à une ou des controverses de niveau 1 ;
- Valeurs avec un profil ESG qui se dégrade.

Ce suivi s'appuie sur une procédure d'escalade monitorée par l'équipe d'analyse ESG. Une mise à jour de l'analyse du profil ESG global de la valeur et de la controverse est effectuée. Les gérants sont tenus informés du sujet et de son évolution lors des comités de portefeuille. Un cas d'engagement peut aussi

être initié pour débiter le dialogue avec l'entreprise concernée, suivant la Politique d'Engagement de Montpensier Arbevel.

Cette analyse et l'accès à de nouvelles informations peuvent conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié. De plus, le suivi de ces valeurs peut se traduire par un renforcement du dialogue et la formalisation des attentes sur les années à venir pour ainsi suivre la progression de l'entreprise face à cette controverse.

Une revue de la valeur en comité portefeuille du fonds, ou le cas échéant en comité ad-hoc, sera aussi effectuée et un suivi régulier sera réalisé lors des comités ISR trimestriels. Les comptes-rendus des décisions actées sont formalisés dans le fichier Excel de suivi des risques ESG.

En cas d'échec de l'engagement, de dégradation importante lors de la mise sous surveillance ou de nouvelles controverses très sévères sur le même sujet, l'analyse ESG de la valeur peut être revue et dans certains cas peut mener à des changements dans la gestion du portefeuille. Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans les 6 à 9 mois maximum suivants la décision, dans le meilleur intérêt des porteurs, en fonction de la matérialité de la controverse ainsi que des conditions de marché.

Ces mesures prises peuvent être revues si des actions positives sont constatées, par exemple :

- Réponse positive de l'entreprise avec mise en place de changements concrets dans l'objectif d'améliorer ses pratiques ;
- Amélioration des pratiques de l'entreprise et de son profil ESG global ;
 - Dédommagements et réparations pour les individus ou communautés concernés ;
- Risques diminués notamment grâce à la mise en place de nouvelles certifications ou mesures dédiées...

2.4.3 Monitoring de certaines activités controversées :

Pour le monitoring de certaines activités, Montpensier Arbevel s'appuie sur MSCI Business Involvement Screening (BIS).

2.4.3.1 Screening MSCI Business Involvement Screening :

Le filtre BIS de MSCI est binaire. Les critères disponibles permettent de scanner l'univers BIS pour identifier les valeurs impliquées dans certaines activités controversées (armement, ...).

2.4.3.2 Limites BIS appliquées par Montpensier à chaque portefeuille :

Outre les valeurs interdites à l'ensemble des gestions en application des normes internationales suivantes :

- Le traité d'interdiction des mines anti-personnel (Traité d'Ottawa),
- La convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo),

Montpensier Arbevel a mis en place des limites spécifiques à certains fonds telles que décrites plus loin dans le présent code de transparence.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les gérants et les analystes, dont les analystes ISR, sont impliqués dans l'analyse ESG. Lors de l'analyse du cas d'investissement, ils identifient et échangent ensemble sur les risques et opportunités ESG pour chaque entreprise étudiée.

Les analystes ISR mènent indépendamment l'analyse ESG, en suivant nos méthodes propriétaires d'analyse ISR.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société

La gestion de Montpensier Arbevel est impliquée dans l'intégration de critères EG dans les process de gestion. Les équipes peuvent notamment s'appuyer sur l'expertise de trois analystes ESG dédiés qui sont associés à l'ensemble des process de gestion active.

L'équipe ESG est constituée de trois analystes dédiés, formés régulièrement afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux ESG et aux évolutions des réglementations en vigueur. 100% indépendante de la gestion, l'équipe est directement rattachée à la direction générale de Montpensier Arbevel. L'équipe EG est en charge de l'analyse ESG des valeurs, de l'engagement, ainsi que la rédaction des rapports extra financiers.

Pour les aspects quantitatifs, les analystes ESG s'appuient sur la Direction des Opérations et des Méthodes. En outre, la Direction des Opérations et des Méthodes développe et monitoré des outils de suivis quantitatifs des ratings et autres données relatives à l'ESG (données Carbone par exemple) et collabore de façon continue avec l'équipe d'analyse ESG.

En outre, Montpensier Arbevel a mis en place un **Comité ISR**, composé du membre de la Direction générale en charge de la supervision de l'ESG, de l'équipe ESG, de la Direction des opérations et du Contrôle interne. Il se réunit chaque trimestre, et aussi souvent que nécessaire en cas de besoin. Le Comité ISR examine les documents liés à la prise en compte des dispositions liées à la finance durable dans la gestion des portefeuilles (fichiers de notations ESG, de sélectivité ISR, de scoring activités vertes (anciennement éco-activités), mapping des risques ESG des titres détenus en portefeuilles, suivi de la mise à jour de l'analyse ISR/climat, ...). Il est également, de manière plus générale, un lieu d'échanges sur les évolutions en termes de finance durable à apporter aux politiques, procédures et produits eu égard aux évolutions du contexte réglementaire, de la doctrine ou des référentiels des labels.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement / climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> SIFs – Social Investment Forum <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principles For Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change <input type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Autres 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres

<input type="checkbox"/> European Commission's High-Level Expert Group on Sustainable Finance	<input checked="" type="checkbox"/> Autres: TCFD, Climate Actions 100+, Finance for Biodiversity Pledge, TNFD		
<input type="checkbox"/> Autres			

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

GESTION ACTIONS & THÉMATIQUES

ACTIONS ET THÉMATIQUES EUROPÉENNES					
BEST BUSINESS MODELS SRI		Zone Euro Grandes & Moy. Valeurs 'Blend'		Encours 31 décembre 2025 : 693 M€	
GREAT EUROPEAN MODELS SRI		Europe Grandes & Moy. Valeurs 'Growth'		Encours 31 décembre 2025 : 35 M€	
IMPROVING EUROPEAN MODELS		Europe Grandes & Moy. Valeurs 'Value'		Encours 31 décembre 2025 : 41 M€	
MA SMALL MIDCAPS EUROPE		Européennes Petites & Moy. Valeurs		Encours 31 décembre 2025 : 300 M€	
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES		Multithématiques Europe Large & Moy. Valeurs		Encours 31 décembre 2025 : 73 M€	

ACTIONS ET THÉMATIQUES INTERNATIONALES					
M CLIMATE CLEAN ENERGY			Thématique Internationale Climat		Encours 31 décembre 2025 : 88 M€
M SPORT SOLUTIONS SRI			Thématique Internationale Sport		Encours 31 décembre 2025 : 13 M€
AESCALAPE SRI - BETTER HEALTH			Thématique Internationale Innovations Santé		Encours 31 décembre 2025 : 206 M€
TECH FUTURE SRI			Thématique Internationale Ecosystème du Cloud, technologie et communication		Encours 31 décembre 2025 : 3 M€
PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES			Thématique Développement Durable		Encours 31 décembre 2025 : 8 M€

Ainsi, les encours gérés par Montpensier Arbevel, de fonds labellisés (ISR, Greenfin, LuxFlag et/ou Towards Sustainability) représentent, au 31 décembre 2025, un encours total supérieur à 1.45 Milliards d'Euros d'actifs gérés, sachant que, l'ensemble des processus de gestion de nos fonds gérés en valeurs en direct intègrent des critères ESG. Ainsi, le total de nos encours concernés par une gestion intégrant des critères ESG représente plus de 4.8 Milliards d'Euros.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les encours évoqués à la question précédente, intégrant des critères ISR dans leur process de gestion, représentent 22% des encours totaux sous gestion, et plus généralement les encours intégrant des critères ESG dans leur process de gestion, représentent près de 74% des encours totaux sous gestion.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public, gérés par la société de gestion ?

Au jour de la mise à jour du présent code de transparence, un fonds géré par Montpensier Arbevel, MA Climate Clean Energy, est labellisé Greenfin. Neuf fonds, Best Business Models SRI, Great European Models SRI, Aesculape SRI, M Sport Solutions SRI, Pluvalca Sustainable Opportunities, MA Small Midcaps Europe, Pluvalca Disruptive Opportunities, MA Climate Clean Energy et Tech Future SRI sont labellisés ISR.

En outre, le fonds MA Climate Clean Energy détient également le label belge Towards Sustainability (développé à l'initiative de Febelfin).

Le Fonds Improving European Models détient le label LuxFlag ESG.

3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

3.1.1 Typologie

Les Fonds Aesculape SRI, Best Business Models SRI, Great European Models SRI, MA Climate Clean Energy et Pluvalca Sustainable Opportunities poursuivent un objectif d'investissement durable environnemental et/ou social, au sens de l'article 9 du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), tel que défini à l'article 2, point 17, de ce règlement.

Les Fonds M Sport Solutions SRI, Pluvalca Disruptive Opportunities, MA Small Midcaps Europe et Tech Future SRI promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens de l'article 8 du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), et ce afin de prendre en compte la gestion des implications environnementales et sociales de leurs portefeuilles.

3.1.2 SIMA – Sustainable Investment Montpensier Arbevel

Ces Fonds investissent tout ou partie de leur portefeuille dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif d'investissement durable, à travers une approche d'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, sans causer de préjudice important à aucun objectif via un filtrage négatif d'exclusions, qui est associé à une approche de la gouvernance visant l'alignement des intérêts des parties prenantes et un engagement actif auprès des émetteurs investis.

Dans le cadre de ce processus d'investissement, les Fonds intègrent des critères ESG afin de définir un univers investissable. Cette stratégie d'intégration est décrite dans la politique ESG de la société de gestion, disponible sur son site internet, et est mise en œuvre par le biais de :

- ✓ Un filtrage négatif, excluant les activités visées par la politique d'exclusion de Montpensier Arbevel, et
- ✓ Un filtrage positif correspondant à une note ESG via une approche best-in-class.

En complément, les Fonds investissent une part minimale de leurs actifs dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif d'investissement durable, à travers une double approche :

- ✓ Une analyse de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD des Nations Unies via la méthode propriétaire Montpensier Arbevel Impact Assessment - MIA qui s'appuie sur l'intégralité des ODD, regroupés selon leur appartenance à un thème environnemental ou social ;
- ✓ Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire Montpensier Arbevel Governance Flag - MGF qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance en visant l'alignement des intérêts des parties prenantes ;

3.1.3 Réduction d'univers

En parallèle, dans le cadre d'une approche en sélectivité associée aux critères du Label ISR, les Fonds opèrent depuis le 1er janvier 2026 une réduction de 30% de leur univers d'investissement initial afin de déterminer leur univers investissable ESG.

A partir de novembre 2025, et par exception, certains fonds procèdent à une réduction d'univers en nombre d'émetteurs :

- Aesculape SRI ;
- MA Climate Clean Energy ;

- M Sport Solutions SRI ;

A noter que Aesculape SRI et MA Climate Clean Energy ont tous deux un univers reposant sur une sélection d'entreprises en lien avec leur thématique durable, composée d'émetteurs dont l'activité provient des activités durables en lien avec leur thème. Cette justification est directement disponible au sein de leur documentation précontractuelle.

Concernant le Fonds M Sport Solutions SRI, la méthodologie par nombre d'émetteurs pour le rebalancement de l'univers investissable (et non la capitalisation) est appliquée car la méthode en capitalisation impliquerait une distorsion trop forte de l'univers d'investissement. Pour information, différentes autres options non satisfaisantes ont été explorées telles que le fonctionnement en plusieurs sous-univers par classes de capitalisation, de marché et de secteurs pour éviter les distorsions liées à un écart important entre la plus petite et la plus grande capitalisation d'un univers.

Les autres fonds concernés par le présent Code de Transparence procèdent à une réduction d'univers par repondération par secteur, marché et capitalisation historique (voir section 3.5.7).

3.1.4 Indicateurs de durabilité

Dans le cadre du référentiel du label ISR et Greenfin, les portefeuilles doivent avoir obtenu un meilleur résultat sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives, par rapport à leur indice de référence. Le détail des indicateurs sélectionnés par fonds, ainsi que leur justification de leur cohérence avec les objectifs du fonds sont en section 6.2.2.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?

L'univers d'investissement de chaque Fonds est constitué de sociétés cotées sélectionnées sur la base de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans l'objectif d'identifier la compatibilité des entreprises avec notre démarche d'investissement socialement responsable.

Montpensier Arbevel a développé un modèle propriétaire d'analyse ESG :

- ✓ Pour la partie quantitative, nous nous appuyons sur un certain nombre d'outils développés en interne, basés sur des données externes (Bloomberg, Factset et MSCI ESG Research) ;
- ✓ Pour la partie qualitative, l'équipe de gestion s'appuie également sur les analyses des valeurs, secteurs et marchés et le suivi des prévisions des analystes (MSCI ESG Research, brokers et bureaux d'études), des rencontres avec des sociétés ;
- ✓ Enfin, l'analyse des gérants et des analystes ESG vient compléter cette recherche.

Les données utilisées pour l'évaluation ESG sont principalement fournies par MSCI ESG Research. Celles-ci peuvent être complétées ou amendées par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

En termes de moyens humains consacrés en interne à l'analyse ESG, l'équipe d'analyse ESG est composée de 3 personnes à temps plein, avec en moyenne plus de 5 ans d'expérience. Les membres de l'équipe bénéficient également de formations ESG, et communiquent en interne les mesures mises en place et évolutions éventuelles dans les méthodes et les aspects réglementaires liés à l'ESG.

L'équipe d'analyse ESG s'appuie, en outre, sur l'ensemble des moyens mis en œuvre par la Société de Gestion, tels que décrit au point 2.6.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte les fonds ?

Dans le cadre de leur processus d'investissement, les Fonds intègrent des critères ESG afin de définir un univers investissable. Cette stratégie d'intégration est mise en œuvre par le biais de :

- ✓ Un filtrage négatif, excluant les activités visées par la politique d'exclusion de Montpensier Arbevel, et
- ✓ Un filtrage positif correspondant à une note ESG minimum via une approche best-in-class.

Les exclusions appliquées sont détaillées à la section 3.5.2. La méthodologie de notation ESG est disponible en section 3.5.1.

En complément, le Fonds investit une part minimale de ses actifs dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif d'investissement durable, à travers une double approche :

- ✓ Une analyse de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies via la méthode propriétaire MIA (Montpensier Arbevel Impact Assessment) qui s'appuie sur l'intégralité des ODD, regroupés selon leur appartenance à une thématique environnementale ou sociale ;
- ✓ Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire MGF (Montpensier Arbevel Governance Flag) qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance en visant l'alignement des intérêts des parties prenantes ;

Nous nous assurons également que les investissements ne causent de préjudice important, tel que décrit en section 3.5.3.

De plus amples détails sur notre méthodologie d'identification des investissements durables, dont les méthodes MIA et MGF, sont disponibles à la section 3.5.

3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les fonds

Les méthodologies d'analyse propriétaires de Montpensier Arbevel intègrent pleinement les risques et opportunités liés au changement climatique. L'analyse des plans de transition des émetteurs investis sont systématiquement pris en compte ainsi que les risques associés à la transition vers une économie bas carbone.

De même, les fonds visés par ce Code de Transparence ne sont pas investis dans des actifs contribuant fortement au changement climatique comme l'extraction de charbon ou de pétrole.

Par ailleurs, Montpensier Arbevel a mis en place une politique de décarbonation dans laquelle elle s'est fixée comme première étape, à horizon 2030 de détenir plus de 60% de ses encours de fonds ouverts investis en valeurs en direct alignés sur une cible de décarbonation compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et validée par la science (par des initiatives reconnues telles que le SBTi (Science Based Targets initiative), initiative qui encourage les entreprises à s'engager et à définir une trajectoire concrète quant à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), fondée sur la science).

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation, ...) ?

Les fonds mettent en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable sur la base de critères extra-financiers. Les Fonds labellisés ISR investissent tout ou partie de leur portefeuille dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif d'investissement durable, à travers une approche d'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, sans causer de préjudice important à aucun objectif, via un filtrage négatif d'exclusions, associé à une approche de la gouvernance visant l'alignement des intérêts des parties prenantes et un engagement actif auprès des émetteurs investis.

3.5.1 Intégration ESG via la notation MSCI ESG Ratings

La résilience des émetteurs aux risques et opportunités à long terme liés aux questions ESG est mesurée par leur notation ESG. Les Fonds s'engagent à ce que tous les émetteurs couverts présentent une notation ESG supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

Le cas échéant, l'analyse ad hoc menée par l'équipe d'analyse ESG, peut conduire à implémenter une notation pour les valeurs non notées, à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié ou à qualifier la conformité d'une entreprise au Pacte Mondial des Nations Unies.

Si une valeur préalablement en portefeuille voit sa note ESG dégradée, ou fait l'objet d'une controverse excluant la valeur de l'univers d'investissement, les analystes ESG mèneront une analyse ad hoc, et selon les conclusions de cette analyse, le gérant procédera le cas échéant à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans l'intérêt des porteurs, en fonction des conditions de marché.

Les valeurs sont analysées par MSCI selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique.

Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps.

Il en résulte une notation ESG globale de l'entreprise ajustée par rapport au secteur, déterminée par MSCI ESG Research sur une échelle allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score). Cette notation n'est pas absolue, mais est explicitement destinée à être lue par rapport aux pairs du secteur de l'entreprise.

Letter Rating	Leader/Laggard	Final Industry-Adjusted Company Score
AAA	Leader	8.571* - 10.0
AA	Leader	7.143 - 8.571
A	Average	5.714 - 7.143
BBB	Average	4.286 - 5.714
BB	Average	2.857 - 4.286
B	Laggard	1.429 - 2.857
CCC	Laggard	0.0 - 1.429

**Appearance of overlap in the score ranges is due to rounding error. The 0-to-10 scale is divided into seven equal parts, each corresponding to a letter rating.*

Le détail de cette méthodologie est disponible sur le site de MSCI : <https://www.msci.com/documents/1296102/34424357/MSCI+ESG+Ratings+Methodology.pdf>

En complément de cette notation ajustée par rapport au secteur, Montpensier Arbevel a mis en place, un modèle de notation complémentaire, qui applique une repondération des notes MSCI des 3 piliers E, S et G selon le secteur ICB de la valeur concernée. La note de gouvernance est pondérée à 40% pour tous les secteurs, puis les 60% restants sont pondérés en fonction du secteur ICB ciblé, tels qu'il suit :

Secteurs ICB	Poids E	Poids S	Poids G
Télécommunications (Telecommunications)	25%	35%	40%
Consommation Discrétionnaire (Consumer Discretionary)	40%	20%	40%
Consommation non cyclique (Consumer Staples)	40%	20%	40%
Energie (Energy)	40%	20%	40%
Société financières (Financials)	25%	35%	40%
Santé (Health Care)	20%	40%	40%
Industries (Industrials)	40%	20%	40%
Technologies (Technology)	25%	35%	40%
Matériaux de base (Basic Materials)	40%	20%	40%
Immobilier (Real Estate)	35%	25%	40%
Service aux collectivités (Utilities)	40%	20%	40%

Ces repondérations permettent d'atteindre une note globale reflétant l'importance accordée à la gouvernance au sein de notre analyse, en accord avec notre méthodologie propriétaire MGF, et la matérialité des critères E et S sur les différents secteurs. Il est à noter qu'aucune de ces pondérations n'est inférieure à 20%.

Le cas échéant, une analyse ad hoc peut conduire à implémenter une notation interne, suivant une méthodologie similaire à celle mise en œuvre par MSCI ESG Research, pour les valeurs non couvertes, ou à réévaluer les notes E, S et/ou G proposées par MSCI, si cela paraît justifié, auxquelles les repondérations Montpensier Arbevel seront ensuite appliquées.

L'échelle de notation qui résulte de cette note finale globale se situe entre 0 et 10 (une note élevée traduit un meilleur score), tel que présenté dans le tableau des équivalences note-lettre de MSCI ESG Research ci-dessus.

3.5.2 La politique d'exclusion

Les émetteurs impliqués dans des activités controversées sont exclus de l'univers d'investissement.

Les détails des exclusions normatives et sectorielles applicables à chaque Fonds sont à partir de la page 5 du présent Code de Transparence. La politique d'exclusions mise en place par la société de gestion est disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel². Cette politique s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

Les émetteurs soumis à une Controverse Rouge selon MSCI ESG Research sont également exclus de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

² https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_exclusions.pdf

L'application de l'ensemble de ces exclusions justifie la conformité du fonds aux exigences de l'ESMA relatives à la dénomination des produits. En effet, celles-ci valident le fait que le produit a mis en place les exclusions PAB (Paris-Aligned Benchmark).

3.5.3 DNSH

Dans le cadre de notre méthodologie propriétaire SIMA, les investissements durables du Fonds sont évalués au regard du principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) afin de s'assurer que les investissements ne nuisent pas de manière significative à des objectifs environnementaux et sociaux autres que ceux poursuivis par le Fonds. L'analyse de ce critère s'appuie sur la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) au moyen d'exclusions normatives, sectorielles, d'évaluation de controverses...

Les PAI obligatoires telles que définies dans le Tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué 2022/1288, complétant le Règlement 2019/2088 sont utilisées afin d'évaluer que les investissements durables du Fonds ne causent pas de préjudice important à d'autres objectifs que ceux poursuivis par le Fonds. Montpensier Arbevel prend en compte les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs dans la politique d'exclusion sectorielles et normatives, l'analyse qualitative des pratiques de bonne gouvernance, l'analyse qualitative propriétaire de la contribution des entreprises à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et/ou dans l'analyse des éco-activités).

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

3.5.4 Montpensier Arbevel Governance Flag – MGF

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie propriétaire d'analyse.

En effet, Montpensier Arbevel exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui ne sont pas alignées sur certaines normes et conventions internationales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPNHR).

Nous appliquons un filtre d'identification quantitatif qui permet d'identifier les valeurs qui présentent des faiblesses au regard des quatre piliers analysés. Cette identification des valeurs donne lieu à une analyse qualitative supplémentaire pouvant conduire à leur maintien dans l'univers final. Les valeurs présentes en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire.

Pour ses investissements durables, Montpensier Arbevel met également en œuvre une analyse qualitative des pratiques de gouvernance des entreprises selon sa méthodologie propriétaire, dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes.

Cette analyse s'appuie sur une liste de sous-critères répartis autour de 4 axes :

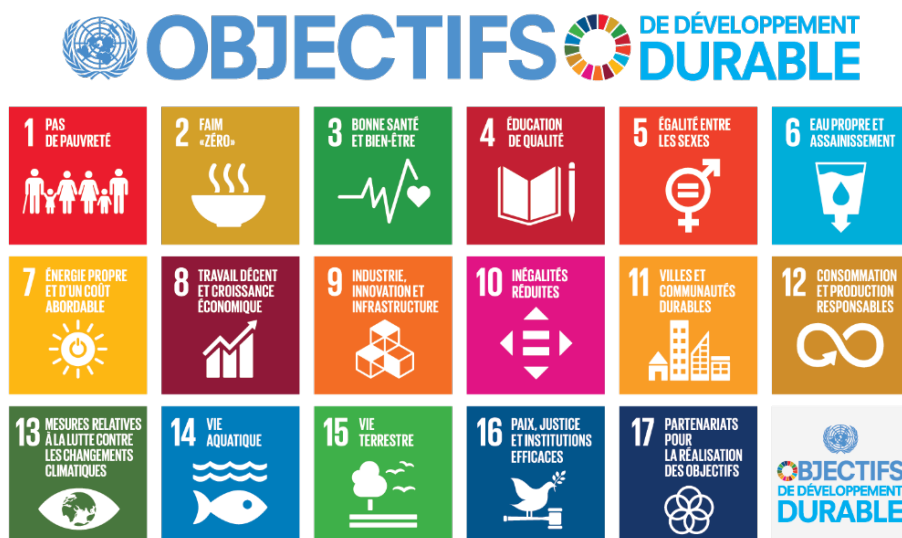
- ✓ Conseil d'administration (taux d'indépendance, diversité, ...),
- ✓ Rémunération (transparence des critères de rémunération, ...),
- ✓ Structure actionnariale (présence d'actionnaire majoritaire, ...), et
- ✓ Pratiques comptables (avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...).

Avant toute autre considération, nous prenons en compte le caractère familial ou non de l'entreprise. En effet, nous serons plus tolérants sur certains aspects s'il s'agit d'une entreprise familiale, les objectifs étant plus naturellement portés sur le long terme et les intérêts familiaux le plus souvent alignés avec ceux des autres actionnaires. Nous pouvons ensuite déterminer l'alignement d'intérêts des parties prenantes pour chaque société analysée.

3.5.5 Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA

Montpensier Arbevel a développé sa méthodologie propriétaire d'analyse qualitative de la contribution à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable, qui s'appuie sur une approche propriétaire « best-in-universe ».

La contribution à un objectif de durabilité fondée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU est appréciée par l'analyse qualitative des valeurs grâce à notre méthodologie propriétaire qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, dans l'objectif d'identifier et d'analyser la contribution des entreprises sur l'environnement et la société :



Ces ODD sont regroupés en 4 piliers sur la base de critères E et/ou S : Environnement, Ressources, Sociétal et Besoins Essentiels. Chaque pilier repose sur une liste de sous-critères (empreinte carbone, gestion des déchets, satisfaction des employés, nombre de patients soignés, ...) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, proportion d'énergie non-renouvelable dans la consommation et la production, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ...).

Pilier	Thèmes	Objectifs de Développement Durable
Environnement	Environnement 	ODD 13 : Lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ODDs 14 & 15 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines . Préserver les écosystèmes , gérer durablement les forêts , lutter contre la désertification, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité
	Ressources 	ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d' assainissement durable ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
	Sociétal 	ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie ODD 5 : Parvenir à l' égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable pour tous et encourager l' innovation ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Social	Besoins essentiels 	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 2 : Éliminer la faim , assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l' agriculture durable ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ODD 16 : Promouvoir les sociétés pacifiques , assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Nous identifions ainsi la contribution positive ou négative de chaque valeur, selon les résultats de l'analyse qualitative. Nous considérons que les entreprises dont la contribution à un ODD est positive contribuent positivement à un objectif de durabilité, qu'il soit social ou environnemental selon notre analyse interne.

3.5.6 Analyse des stratégies de transition climatique

Montpensier Arbevel analyse les stratégies de transition climatiques pour l'ensemble des sociétés dans lesquelles les fonds labellisés ISR investissent, par le biais d'une analyse qualitative telle que :

- les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3) de l'émetteur, son ambition à horizon 2050 et ses ambitions intermédiaires à court terme, moyen terme et long terme,
- la cohérence entre la trajectoire définie par les cibles et les scénarios sectoriels alignés avec les objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris. Cette cohérence de cible de décarbonation compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et validée par la science se fait par le biais d'initiatives reconnues telles que le SBTi (Science Based Targets initiative), ou le CDP (Carbon Disclosure Project), initiatives qui encouragent les entreprises à s'engager et à définir une trajectoire concrète quant à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), fondée sur la science.
- les moyens mis en œuvre par l'émetteur (ressources financières allouées, stratégie d'engagement de l'entreprise vis-à-vis de sa chaîne de valeur),
- la gouvernance mise en place par l'émetteur (les politiques définies, la composition et l'implication des organes de direction, la transparence du reporting climat).

A l'aune des résultats de cette analyse, le statut du plan de transition climatique de l'émetteur est classé tel que :

- « pas de plan de transition »,
- « pas de plan de transition crédible »,
- « plan de transition crédible ».

Annuellement, Montpensier Arbevel publiera le nombre d'émetteurs disposant d'un plan de transition climatique.

Pour les émetteurs disposant d'un plan de transition crédible, la trajectoire réelle suivie fait l'objet d'un suivi dans le temps. L'émetteur fera l'objet d'un suivi annuel, à la même fréquence que la révision de sa notation. Ce suivi consistera en une comparaison entre la trajectoire réelle suivie par l'émetteur et son plan de transition. Dans le cas où un écart significatif entre les résultats obtenus et les objectifs fixés est constaté, un acte d'engagement aura lieu et les modalités de la Politique d'Engagement de Montpensier Arbevel s'appliqueront.

Dans le cas où l'émetteur appartiendrait à un « secteur à fort impact climatique », Montpensier Arbevel s'engage à respecter les exigences de résultat définies par le label ISR. Ces secteurs sont définis sur la base du code NACE de l'activité principale de chaque entreprise. Les secteurs NACE concernés sont : A - Agriculture, sylviculture et pêche, B - Industries extractives, C - Industries manufacturières, D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, F - Construction, G - Commerce, réparation, d'automobiles et de motocycles, H - Transports et entreposage, L - Activités immobilières.

3.5.7 Synthèse du processus

Montpensier Arbevel a développé des méthodes d'analyse ISR propriétaires et dynamiques. Leurs mises en œuvre sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

Nos analyses peuvent s'appuyer sur un screening quantitatif reprenant une sélection de sous-notes telles que les « ESG Key Issues » ou « Controversies » de MSCI ESG Research. Des seuils sont définis et les sociétés qui ne passent pas nos filtres sont exclues, le cas échéant overridees selon les analyses ad hoc de l'équipe d'analyse ESG.

Le seuil des différentes sous-notes et leur périmètre peuvent évoluer, tant en fonction des progrès des entreprises, de la couverture MSCI, que des nouveaux « Key Issues » éventuellement intégrés par MSCI.

Afin de procéder à la réduction de l'univers d'investissement conformément aux exigences du référentiel du label ISR, les univers sont repondérés dans l'objectif d'éliminer tout biais susceptible d'engendrer des différences marquées entre la composition des univers et celle du portefeuille du Fonds.

Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, région (marchés émergents / marchés développés) et capitalisation boursière (petite / moyenne / grande), en vue de respecter un écart de pondération maximal de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, mais les composantes de l'univers et les données ESG employées pour le réduire sont actualisées sur une base semestrielle. Le rebalancement est effectué sur la base des pondérations historiques fin de mois du fonds sur les 5 dernières années, (correspondant à l'horizon de placement recommandé des Fonds) en tenant compte des rotations en termes de secteurs, de régions et de capitalisations.

L'ensemble de **ce processus de sélection nous permet de maintenir durablement une réduction de l'univers d'investissement final** par rapport au segment privilégié initial, avant application de l'analyse extra-financière.

Toutes les valeurs présentes dans le portefeuille des fonds labellisés ISR sont issues de l'univers investissable ESG déterminé par la société de gestion. Les gérants sont également autorisés à investir au maximum 10% de l'actif net de chaque Fonds dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement, notamment en termes de zones géographiques et/ou de capitalisation, sous réserve qu'elles respectent les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille.

En tout état de cause, toutes les valeurs présentes en portefeuille ont donc été analysées selon les méthodes propriétaires Montpensier Arbevel Governance Flag – MGF et Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Nous réactualisons notre base de données ESG chaque semestre, à partir des données fournies par MSCI ESG Research, le cas échéant amendées selon les analyses ad hoc de l'équipe d'analyse ESG. Les valeurs de l'univers sont reclassées. Nous déterminons alors des profils que nous jugeons risqués (ces profils sont réévalués chaque semestre, et de nouveaux profils sont identifiés). Ainsi une nouvelle sélection est appliquée.

De plus, les équipes de gestion suivent les émetteurs et la validité de chaque cas d'investissement en continu. Ainsi, l'évaluation ESG peut être révisée à tous moments, comme à l'apparition de controverses par exemple.

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Research. En outre, des alertes ont notamment été mises en place afin que les équipes soient avisées quotidiennement des éventuelles controverses survenues sur les valeurs en portefeuille.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investissent les fonds. En effet, toutes les valeurs présentes en portefeuille sont issues de l'univers investissable ESG de chaque Fonds, sachant que 10% maximum de l'actif net de chaque Fonds peut être investi dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement, sous réserve qu'elles respectent les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille.

Tous les investissements durables présentent une contribution à un objectif d'investissement durable, à travers une approche d'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, sans causer de préjudice important à aucun objectif via un filtrage négatif d'exclusions, qui est associé à une approche de la gouvernance visant l'alignement des intérêts des parties prenantes et un engagement actif auprès des émetteurs investis.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à chaque étape de notre processus d'analyse ISR. En effet :

- Au cours de notre screening négatif, sont notamment exclues les sociétés impliquées dans l'extraction, le raffinage et la distribution du charbon thermique. En résumé, le charbon est pointé du doigt en raison de la pollution qu'il engendre lors de son extraction, car les mines génèrent de grandes quantités de CO₂ et polluent le plus souvent les nappes phréatiques, puis de son exploitation. En moyenne, le charbon émet 3,5 tonnes de CO₂ par tonne d'énergie consommée, soit 1,5 fois plus que le gaz et 1,3 fois plus que le pétrole...
- Lors de notre screening positif, les sociétés en portefeuille doivent présenter une note supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA. Dès lors, les sociétés les plus mal notées ou vigilance controversée rouge sont exclues, ce qui inclut donc les entreprises les plus mal notées selon le pilier « E » parmi les trois composantes E, S et G.
- L'analyse de la gouvernance n'a pas pour objectif premier d'aborder le changement climatique mais il est toutefois certain qu'un mauvais management, porté exclusivement sur le court terme et l'exploitation unique des énergies fossiles par exemple, ne répondrait pas à nos exigences de gouvernance en raison de son non-alignement avec les intérêts minoritaires.
- Enfin, nous nous attardons sur l'analyse de la contribution à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable s'appuyant sur une approche propriétaire « best-in-universe ». En effet, lors de notre analyse, la première partie concerne exclusivement la Transition Ecologique, via les Thèmes Environnement et Ressources. Elle est fonction de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. C'est une étape extrêmement importante au cours de laquelle nous avons identifié de nombreux profils de risques.

Enfin, l'intensité carbone du portefeuille est suivie de façon hebdomadaire. Elle fait partie intégrante de notre reporting d'impact, que l'on retrouve dans le focus mensuel et aussi le rapport d'Impact des Fonds labellisés.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les investissements en actions font l'objet d'une analyse ESG.

Les investissements pouvant ne pas faire l'objet d'analyse ESG sont les liquidités et certains instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture. Il s'agit d'investissements effectués dans le strict respect de la stratégie d'investissement des Fonds. Les investisseurs doivent noter qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements.

Les fonds sont cependant autorisés à réaliser ces investissements (OPC, titres de créances et instruments de marché monétaire) dans la limite de 10% de leur actif net.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le taux minimum de réduction d'univers est de 30% pour les fonds concernés par le présent Code de Transparence.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Lors de la rédaction du présent Code, aucune part des actifs du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

L'ensemble des fonds labellisés ISR peut pratiquer le prêt / emprunt de titres. Montpensier Arbevel met en œuvre ses meilleurs efforts afin de rappeler les titres éventuellement prêtés, pour pouvoir exercer les droits de vote, sous réserve que la convention de prêt de titres le permette et que le rappel des titres ne génère pas de coûts pour l'OPC qui ne seraient pas dans l'intérêt du porteur.

Les règles de sélection des contreparties n'intègrent pas de critères ESG.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds sont autorisés à intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques liés aux variations des actions, titres et valeurs mobilières assimilées, ainsi qu'à des risques liés aux variations des marchés ; et, à titre de couverture uniquement au risque de change.

Dans la pratique, l'utilisation de produits dérivés n'a lieu que de manière très rare dans une optique de gestion de l'exposition et d'ajustement temporaire liés aux mouvements de passif.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds labellisés ISR peuvent investir en actions ou parts d'Organismes de Placement Collectif.

Les fonds Aesculape SRI, Best Business Models SRI, Great European Models SRI, MA Climate Clean Energy et Pluvalca Sustainable Opportunities classifiés article 9 au titre du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), peuvent investir dans des OPC dans la limite de 10 % de leur actif net. Les fonds sont autorisés à réaliser ces investissements dans le cadre de la gestion de leur trésorerie ou en complément des investissements directs en actions. Dans la pratique, ces fonds n'ont pas vocation à réaliser d'investissements en OPC en dehors de la gestion de leur trésorerie. De ce fait, ces investissements n'ont pas vocation à remplir un objectif d'investissement durable environnemental et/ou social.

Les Fonds M Sport Solutions SRI, Pluvalca Disruptive Opportunities, MA Small Midcaps Europe et Tech Future SRI classifiés article 8 au sens du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), peuvent investir dans des OPC dans la limite de 10 % de leur actif net. Les fonds sont autorisés à réaliser ces investissements dans le cadre de la gestion de leur trésorerie ou en complément des investissements directs en actions. Dans la pratique, ces fonds n'ont pas vocation à réaliser d'investissements en OPC en dehors de la gestion de sa trésorerie. De ce fait, ces investissements ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales que le Fonds promeut.

Ainsi, la méthodologie d'analyse extra-financière n'inclura pas les organismes de placement collectif. Aucun engagement environnementale ou social ne s'appliquera sur ces investissements.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Le suivi des ratios par Montpensier Arbevel est effectué grâce au moteur de contraintes « Alto Investment Compliance » d'Amundi.

Le moteur de contraintes Alto Investment Compliance est intégré au PMS (« Alto ») et à l'EMS (« Order Booking »), bloquant en amont tout ordre qui entrainerait un dépassement de limite, notamment tout ordre d'achat qui porterait sur une valeur exclue de l'univers d'investissement, et déclenchant une procédure de validation/rejet ad-hoc, via l'application « Investment Compliance – PreTrade ». En outre, l'outil Alto Investment Compliance permet à la Direction des Opérations et au Contrôle interne d'accéder au récapitulatif des éventuels breach, pré- et post-trades.

Les contrôles s'effectuent de la manière détaillée ci-après :

➤ Quotidien

- ✓ Contrôles pre-trade effectués par les gérants de Fonds et par la Direction des opérations

Les gérants, avec l'aide de la Direction des Opérations, suivent au fil de l'eau les ratios des Fonds qu'ils gèrent, à l'aide des outils décrits plus haut. Tout ordre saisi passe automatiquement par le moteur de contraintes Alto Investment Compliance afin de s'assurer du respect des ratios. En tout état de cause, tout ordre entraînant un dépassement de ratio est justifié dans la main-courante électronique avant sa transmission.

Ces contrôles bloquent également les investissements dans des valeurs dont le pays d'incorporation figure dans la liste « Restrictions et sanctions » établie par Montpensier Arbevel. Cette liste regroupe les listes prises en considération pour déterminer les risques élevés en termes de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme (risque pays, États et juridictions à hauts risques, sanctions nationales et internationales), parmi lesquelles :

- Groupe d'Action Financière (GAFI) : juridictions à hauts risques et juridictions sous surveillance.
- Conseil de l'Union européenne : liste de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

Les paramétrages de l'outil de suivi de ratios Amundi est réalisé par Amundi selon les indications transmises par la Direction des Opérations, qui est également en charge du test des contraintes.

- ✓ Contrôles post-trade effectués par la Direction des opérations

La Direction des Opérations et le Contrôle Interne ont accès à l'outil Alto Investment Compliance, développé par Amundi, et qui récapitule les éventuels breach, pré- et post-trades. Ceux-ci sont analysés par la Direction des Opérations.

- ✓ Alertes sur les controverses

Des alertes ont été programmées sur MSCI, afin de recevoir par mail à chaque nouvelle occurrence, toute controverse Red sur l'ensemble des Fonds investis en valeurs en direct.

Ces alertes sont reçues par les gérants, les analystes ISR et la Direction des Opérations, le responsable de la fonction contrôle des risques et le Contrôle Interne.

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Dans le cadre du contrôle permanent, le Contrôle Interne effectue des contrôles à chaque valeur liquidative. Il vérifie qu'en cas de dépassement la régularisation est effectuée rapidement.

➤ **Hebdomadaire**

Pour tous les Fonds investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes controversés, flag controverses, intensité carbone, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, au responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

➤ **Mensuel :**

- ✓ Contrôles effectués par le Comité des Risques

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

➤ **Trimestriel :**

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...) et des ratios.

➤ **Semestriel :**

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Le Contrôle interne effectue chaque semestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs à la conformité des fonds labellisés avec les exigences des labels.

➤ **Périodique :**

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Dans le cadre du plan de contrôles périodiques, le Contrôle interne effectue notamment des contrôles relatifs au dispositif mis en œuvre en termes de finance durable, et à la conformité des fonds labellisés avec le référentiel du label qu'ils détiennent.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG des fonds est reportée au moins annuellement au sein de leurs Rapports d'Impact respectifs par le biais de ces différents éléments :

- ✓ La répartition de l'implication des entreprises en portefeuille dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, comme décrite plus haut par notre Méthodologie propriétaire MIA,
- ✓ L'alignement sur la taxonomie européenne : estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour les entreprises qui ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne. Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées,
- ✓ Les mesures carbone (empreinte et intensité) des portefeuilles en comparaison de leur indice – voir section 6.2.1,
- ✓ Les indicateurs de durabilité sélectionnés par les fonds détaillant le résultat des incidences négatives sur deux indicateurs de durabilité, par rapport à leur indice de référence.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés pour évaluer la qualité ESG des fonds ?

6.2.1 Mesures d'Impact, Mise en évidence de la performance environnementale des Fonds

Dans le cadre de la gestion des Fonds, Montpensier a choisi de reporter sur le domaine suivant, disposant d'une couverture de données suffisantes, afin de mesurer l'impact de sa sélection ESG :

Fonds Concernés	Domaine de Reporting	Principale Incidence Négative	Indicateur
M Sport Solutions SRI Pluvalca Disruptive Opportunities MA Small Midcaps Europe Pluvalca Sustainable Opportunities Tech Future SRI	Performance Environnementale	Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité moyenne pondérée, c'est-à-dire normalisée proportionnellement au Chiffre d'Affaires (teq CO2/M€ ou M\$ de CA).
Best Business Models SRI Great European Models SRI MA Climate Clean Energy		Empreinte carbone	Empreinte carbone Scope 1 et 2 (Tonnes Émissions / €M investi).
Best Business Models SRI MA Small Midcaps Europe		Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Cet indicateur représente la consommation et/ou la production d'énergie à partir de sources considérées comme non-renouvelables, exprimées en pourcentage de l'énergie totale, consommée et

			produite par les entreprises.
MA Climate Clean Energy Pluvalca Disruptive Opportunities Pluvalca Sustainable Opportunities Tech Future SRI		Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Cet indicateur mesure la consommation d'énergie (GWh) par million d'euros de chiffre d'affaires, des sociétés appartenant à des "secteurs à fort impact climatique", ie les secteurs des sections NACE A à H et L.
Aesculape SRI M Sport Solutions SRI		Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Entreprises identifiées comme : - disposant de sites opérationnels dans des zones protégées ou adjacentes à celles-ci et/ou dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées ; ou - faisant l'objet de controverses Orange liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles par une entreprise.
Great European Models SRI		Ratio de déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les activités des entreprises, en moyenne pondérée, normalisé par l'EVIC.
Aesculape SRI	Performance Sociale	Écart de rémunération entre hommes et femmes	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements.

Pour ces indicateurs, chaque fonds détaille :

- Sa couverture en nombre d'émetteurs et d'encours sous gestion ;
- Son périmètre ;
- Sa méthode de calcul (en indiquant les éventuels changements de méthode ou de périmètre d'une année à l'autre) ;

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI, le cas échéant complétées, mises à jour et/ou amendées par la société de gestion.

6.2.2 Indicateurs d'impact, Suivi de la surperformance ESG des Fonds

Dans le cadre du référentiel du label ISR, les portefeuilles doivent avoir obtenu un meilleur résultat sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives, par rapport à leur indice de référence.

➤ Aesculape SRI :

Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat concernant l'écart de rémunération entre hommes et femmes (dans le tableau précédent, Performance Sociale, Mesurer l'écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements) ;
- ✓ et un meilleur résultat en termes de biodiversité. Montpensier Arbevel utilise un indicateur représentant les entreprises identifiées par MSCI ESG Research comme disposant de sites opérationnels dans des zones protégées ou adjacentes à celles-ci et/ou dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées ; ou faisant l'objet de controverses Orange liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles par une entreprise.

À la suite de la fusion des fonds Aesculape SRI et Pluvalca Health Opportunities, ainsi que du changement d'indice pour un indice thématique, le premier indicateur de durabilité du fonds a été modifié au 1er janvier 2026 afin d'assurer une cohérence entre sa thématique d'investissement, son indice de référence et ses indicateurs de durabilité. Positionné comme un fonds à thématique santé, désormais adossé à un indice de même nature, nous avons choisi de mieux refléter sa dimension sociale en substituant l'indicateur d'intensité carbone par l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le choix de l'indicateur environnemental lié à la biodiversité paraît être pertinent dès lors que la préservation des écosystèmes a un impact pour la santé humaine, et donc influence les valeurs investies dans le Fonds.

➤ Best Business Models SRI :

Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES (dans le tableau précédent, Performance Environnementale, Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2, en termes d'empreinte carbone) ;
- ✓ et un meilleur taux de consommation et de production d'énergie non-renouvelable.

Le fonds Best Business Models SRI justifie ce choix d'indicateurs dans une logique de continuité. Les résultats de l'empreinte carbone du fonds sont suivis depuis le début de la labellisation du fonds soit octobre 2019 et constituent un indicateur clé pour sa gestion.

Le choix de l'indicateur environnemental lié à la part d'énergie non-renouvelable dans la consommation et production des investissements paraît être pertinent dès lors que les valeurs investies dans le Fonds disposent d'une attention particulière sur les externalités de leur chaîne de valeurs, avec la recherche de pratiques parmi les meilleures (contrôle des chaînes de production, intégration verticale, ...).

➤ Great European Models SRI :

Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES (dans le tableau précédent, Performance Environnementale, Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2, en termes d'empreinte carbone) ;
- ✓ et un meilleur ratio de déchets dangereux normalisé par l'EVIC.

Le fonds Great European Models SRI justifie ce choix d'indicateurs dans une logique de continuité. Les résultats de l'empreinte carbone du fonds sont suivis depuis le début de la labellisation du fonds soit novembre 2020 et constituent un indicateur clé pour sa gestion.

Le choix de l'indicateur environnemental du ratio de déchets dangereux paraît être pertinent dès lors que les valeurs investies dans le Fonds disposent d'une attention particulière sur les externalités de leur chaîne de valeurs, avec la recherche de pratiques parmi les meilleures (contrôle des chaînes de production, intégration verticale, ...).

Plus globalement, ces deux indicateurs de durabilité sont cohérents avec les objectifs ESG du Fonds.

➤ **MA Climate Clean Energy :**

Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES Scope 1 et 2, en termes d'empreinte carbone ;
- ✓ et un meilleur résultat en termes de consommation d'énergie des entreprises (en GWh) de secteurs NACE à fort impact climatique. Montpensier Arbevel utilise un indicateur mesurant la consommation d'énergie (GWh) par million d'euros de chiffre d'affaires, des sociétés appartenant à des "secteurs à fort impact climatique" (secteurs NACE susmentionnés).

Le fonds MA Climate Clean Energy justifie ce choix d'indicateurs dans une logique de continuité. Les résultats de l'empreinte carbone du fonds sont suivis depuis le début de la labellisation du fonds soit septembre 2019 pour le label Greenfin, et novembre 2022 pour le label ISR et constituent un indicateur clé pour sa gestion.

Le choix de l'indicateur environnemental lié à la consommation énergétique des sociétés paraît être pertinent dès lors que l'amélioration et l'efficacité énergétique des entreprises générant un réel impact dans la transition énergétique et écologique fait partie des valeurs défendues par le fonds.

Dans le cadre du label Greenfin le fonds mesure la contribution effective de ses investissements à la transition énergétique et écologique, au sein du domaine « Changement climatique », en se fixant un objectif de meilleur résultat de son bilan d'émissions de Gaz à Effets de Serre (scopes 1, 2 et 3), en comparaison à son indice.

➤ **M Sport Solutions SRI :**

Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES Scope 1 et 2, en intensité carbone moyenne pondérée ;
- ✓ et un meilleur résultat en termes de biodiversité. Montpensier Arbevel utilise un indicateur représentant les entreprises identifiées par MSCI ESG Research comme disposant de sites opérationnels dans des zones protégées ou adjacentes à celles-ci et/ou dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées ; ou faisant l'objet de controverses Orange liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles par une entreprise.

Le fonds Montpensier Sports Solutions SRI justifie ce choix d'indicateurs dans une logique de continuité. Les résultats d'émissions de GES du fonds sont suivis depuis le début de la labellisation du fonds soit novembre 2021 et constituent un indicateur clé pour sa gestion.

Le choix de l'indicateur environnemental lié à la biodiversité paraît être pertinent dès lors que la préservation des écosystèmes a un impact pour la santé humaine, et donc influence les valeurs investies dans le Fonds.

➤ **Pluvalca Disruptive Opportunities :**

Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES Scope 1 et 2, en intensité carbone moyenne pondérée ;
- ✓ et un meilleur résultat en termes de consommation d'énergie des entreprises (en GWh) de secteurs NACE à fort impact climatique. Montpensier Arbevel utilise un indicateur mesurant la consommation d'énergie (GWh) par million d'euros de chiffre d'affaires, des sociétés appartenant à des "secteurs à fort impact climatique" (secteurs NACE susmentionnés).

Le fonds Pluvalca Disruptive Opportunities justifie ce choix d'indicateurs dans une logique de continuité. Les résultats de l'intensité carbone du fonds sont suivis depuis le début de la labellisation du fonds soit avril 2021 et constituent un indicateur clé pour sa gestion.

Le choix de l'indicateur environnemental lié à la consommation énergétique des sociétés paraît être pertinent dès lors que l'amélioration et l'efficacité énergétique des entreprises générant un réel impact dans la transition énergétique et écologique fait partie des valeurs défendues par le fonds.

➤ **MA Small Midcaps Europe :**

Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES Scope 1 et 2, en intensité carbone moyenne pondérée ;
- ✓ et un meilleur taux de consommation et de production d'énergie non-renouvelable.

Le fonds MA Small Midcaps Europe justifie ce choix d'indicateurs dans une logique de continuité. Les résultats de l'intensité carbone du fonds sont suivis depuis le début de la labellisation du fonds soit avril 2021 et constituent un indicateur clé pour sa gestion.

Le choix de l'indicateur environnemental lié à la part d'énergie non-renouvelable dans la consommation et production des investissements paraît être pertinent dès lors que les valeurs investies dans le Fonds disposent d'une attention particulière sur les externalités de leur chaîne de valeurs, avec la recherche de bonnes pratiques (contrôle des chaînes de production, intégration verticale, ...).

➤ **Pluvalca Sustainable Opportunities :**

Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES (dans le tableau précédent, Performance Environnementale, Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2, en intensité carbone moyenne pondérée ;
- ✓ et un meilleur résultat en termes de consommation d'énergie des entreprises (en GWh) de secteurs NACE à fort impact climatique. Montpensier Arbevel utilise un indicateur mesurant la consommation d'énergie (GWh) par million d'euros de chiffre d'affaires, des sociétés appartenant à des "secteurs à fort impact climatique" (secteurs NACE susmentionnés). L'objectif étant ainsi d'avoir un résultat inférieur à son indice de référence.

Le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities justifie ce choix d'indicateurs dans une logique de continuité.

Les résultats de l'intensité carbone du fonds sont suivis depuis le début de la labellisation du fonds soit juillet 2020 et constituent un indicateur clé pour sa gestion.

Le choix de l'indicateur environnemental lié à la consommation énergétique des sociétés paraît être pertinent dès lors que l'amélioration et l'efficacité énergétique des entreprises générant un réel impact dans la transition énergétique et écologique fait partie des valeurs défendues par le fonds.

➤ **Tech Future SRI :**

Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES Scope 1 et 2, en intensité carbone moyenne pondérée ;
- ✓ et un meilleur résultat en termes de consommation d'énergie des entreprises (en GWh) de secteurs NACE à fort impact climatique. Montpensier Arbevel utilise un indicateur mesurant la consommation d'énergie (GWh) par million d'euros de chiffre d'affaires, des sociétés appartenant à des "secteurs à fort impact climatique" (secteurs NACE susmentionnés).

Le fonds Tech Future SRI justifie ce choix d'indicateurs dans une logique de continuité.

Les résultats de l'empreinte carbone du fonds sont suivis depuis le début de la labellisation du fonds soit novembre 2022 et constituent un indicateur clé pour sa gestion.

Le choix de l'indicateur environnemental lié à la consommation énergétique des sociétés paraît être pertinent dès lors que l'amélioration et l'efficacité énergétique des entreprises générant un réel impact dans la transition énergétique et écologique fait partie des valeurs défendues par le fonds.

Pour chaque indicateur fourni, le fonds publie :

- Sa couverture en nombre d'émetteurs et d'encours sous gestion ;
- Son périmètre ;
- Sa méthode de calcul (en indiquant les éventuels changements de méthode ou de périmètre d'une année à l'autre) ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées dans son élaboration ;
- Une analyse de son évolution sur les trois dernières années (toutefois, il est accepté que pour les deux premières années pendant lesquelles un fonds est certifié les indicateurs ne portent respectivement que sur l'année N, puis N & N-1).

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI, le cas échéant complétées, mises à jour et/ou amendées par la société de gestion.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.montpensier-arbevel.com>

Le reporting mensuel, intégrant des informations sur la gestion ISR, est disponible sur la page dédiée de chaque fonds.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Arbevel se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement.

La politique de vote de Montpensier Arbevel est disponible sur le site internet à la page : <https://montpensier-arbevel.com/informations-reglementaires/>

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :
https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces Fonds sur le site internet de Montpensier Arbevel.

Montpensier Arbevel complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

La politique d'engagement de Montpensier Arbevel est disponible sur le site internet à la page :
<https://montpensier-arbevel.com/informations-reglementaires/>

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :
https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_engagement.pdf